

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-155 du 24 Juin 1977

portant nomination du Camarade SOGLO Justin Adrien, Lieutenant des FAP, en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB), cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU l'Ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret N° 75-136 du 24 Juin 1975 portant approbation des Statuts de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB).

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Juin 1977.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade SOGLO Justin Adrien, Lieutenant des Forces Armées Populaires du Bénin, est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB), cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

Mathieu KEREKOU

André ATCHADE

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4

SPD 2 MCT 5 autres Ministères 14
DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-Solde 3
DSI 4 CAB/MIL 4 EMGFAP 6 EMFDN 6
IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI 4
Gde Chanc. 1 SOTRACOB 10 Intéressé 1
JORPB 1.- UNB-FASJEP-BN 6.-